

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE IV

MODELE D'INFORMATIONS PERIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISES A L'ARTICLE 8, PARAGRAPHES 1, 2

ET 2 BIS, DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 ET A L'ARTICLE 6, PREMIER ALINEA, DU REGLEMENT (UE) 2020/852

Dénomination du produit : GEMEQUITY

Identifiant d'entité juridique : 969500N1B6C986BLVK65

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activité économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 25,3% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux, la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, l'amélioration des conditions de travail, la promotion de la parité homme/femme, la protection des employés.

GemEquity – Annexe IV SFDR Article 8
Janvier 2025

1

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'indice de référence du produit financier est le MSCI Emerging Markets. L'indice ne promeut pas de caractéristiques environnementales et sociales spécifiques.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans le cadre de ce produit financier, la recherche sur les critères environnementaux et sociaux est réalisée grâce à la publication officielle des entreprises, les échanges des équipes de gestion du fonds avec les équipes dirigeantes de ces dites entreprises ainsi qu'avec l'appui des agences de notation telles que MSCI. Toutes les entreprises promues par le produit financier sont notées et analysées en interne.

L'activité de l'entreprise est le point de départ de l'analyse environnementale. Du fait de sa thématique d'investissement le produit financier investit dans les entreprises peu nuisibles à l'environnement.

Les principaux indicateurs environnementaux sont les suivants :

Intensité Carbone ou *WACI (Weighted Average Carbon Intensity)*. Cet indicateur mesure les émissions de CO₂ rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise. Nos calculs s'appuient sur les données de MSCI.

En décembre 2024, le WACI du portefeuille de GemEquity s'élevait à 358,1 tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires et 84,1% des entreprises en portefeuille de GemEquity avaient un WACI inférieur de 20% au niveau de l'indice de référence.

Objectif d'Emissions ZERO de CO₂ (Net Zéro) : avec la signature de l'Accord de Paris, un certain nombre de pays se sont engagés à réduire et, à terme, à neutraliser les émissions de CO₂ de leur pays. Un nombre croissant d'entreprises suit ces recommandations.

En décembre 2024, 66,6% des entreprises en portefeuille de GemEquity se sont fixées un objectif Net Zéro.

Emissions de GES Scope 1 & 2 : les émissions de CO₂ sont reparties en 3 groupes de mesurabilité. Le Scope 1 regroupe les émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication des produits et services. Le Scope 2 regroupe les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit ou service.

En décembre 2024, 94,6% des entreprises du portefeuille de GemEquity divulquaient les émissions Scope 1 & 2.

Consommation et production d'énergie : lors de l'analyse de l'entreprise les équipes de gestion prennent en considération dans la notation la source de l'énergie utilisée dans le processus de production et/ou la contribution des produits à l'énergie renouvelable.

Les principaux indicateurs sociaux sont les suivants :

Taux de formation : le produit financier promeut l'éducation continue des employés et leur bien-être. Ainsi, un taux de formation de 20h au minimum par an et par employé est requis afin qu'une société soit qualifiée d'investissement durable.

En décembre 2024, les entreprises en portefeuille de GemEquity fournissaient en moyenne 40h de formation par employé.

Parité hommes/femmes : le produit financier s'engage à promouvoir la participation des femmes au monde du travail. Ainsi une entreprise est considérée comme étant un investissement durable à partir du moment où le nombre de femmes employées est supérieur à 20% de la base salariale.

GemEquity – Annexe IV SFDR Article 8

Janvier 2025

Aussi, nous surveillons la part des femmes au conseil d'administration et pour toute entreprise où la part de femmes est inférieure à 20%, nous nous engageons à voter « contre » la nomination d'un membre masculin lors des Assemblées Générales.

En décembre 2024, la part des femmes employées dans les entreprises du portefeuille de GemEquity s'élevait à 32% en moyenne et la part des femmes au niveau du conseil d'administration était de 21% en moyenne.

Droit de l'homme : avec l'appui de la plateforme MSCI, le produit financier exclut toute société avec une controverse sévère de niveau 0/10 en matière de droit de l'homme.

- ... ***Et par rapport aux périodes précédentes ?***

Environnement :

Intensité Carbone ou **WACI** (*Weighted Average Carbon Intensity*) :

En décembre 2024, le WACI du portefeuille de GemEquity s'élevait à 358,1 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires et 71,5% des entreprises en portefeuille de GemEquity ont un WACI inférieur de 20% au niveau de l'indice de référence. En décembre 2023, le WACI de GemEquity s'élevait à 227 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Cette hausse par rapport à 2023 est multifactorielle et s'inscrit dans un contexte de reprise économique mondiale. Lors de nos échanges avec les entreprises en portefeuille, nous avons constaté que l'augmentation de leurs émissions par rapport à l'année précédente était due à l'intensification de leur activité économique. Par ailleurs, nous avons utilisé un nouvel outil pour le calcul du WACI à fin décembre 2024, ce qui peut également expliquer cette hausse.

Objectif Zéro Carbone :

En décembre 2024, 66,6% des entreprises en portefeuille de GemEquity se sont engagées à devenir Zéro Carbone à moyen ou à long terme. En décembre 2023, la part des entreprises ayant un objectif Zéro Carbone s'élevait à 66,4% des entreprises en portefeuille de GemEquity. De plus en plus d'entreprises annoncent leur volonté de devenir neutres en carbone. Toutefois, nous vérifions en interne que cet engagement soit renforcé par la publication d'une feuille de route, la mise en place d'outils, ou encore la prise d'initiatives prouvant la faisabilité de leurs plans.

Social :

Taux de formation :

En décembre 2024, les entreprises du portefeuille de GemEquity ont effectué en moyenne 40h de formation. En décembre 2023, le nombre d'heures de formation en moyenne par employé était de 43h. Cette légère baisse reflète une adaptation aux nouvelles priorités opérationnelles engendrées par une hausse de l'activité économique des entreprises, qui ont pour beaucoup réduit le temps de formation de leurs employés.

Parité hommes/femmes :

En décembre 2024, 78% des entreprises en portefeuille de GemEquity comptaient au moins 20% de femmes parmi leur base d'employés. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année 2023 où 72% des entreprises de GemEquity comptaient au moins 20% de femmes parmi leur base d'employés. Cette hausse est due à plusieurs facteurs, notamment l'augmentation de la demande de main-d'œuvre

GemEquity – Annexe IV SFDR Article 8
Janvier 2025

dans les secteurs en croissance et un marché du travail de plus en plus concurrentiel. De plus, un changement dans l'allocation du portefeuille a également contribué à cette tendance.

En décembre 2024, la part des femmes au niveau du conseil d'administration des entreprises du portefeuille de GemEquity était de 21% en moyenne. En décembre 2023, la part des femmes membres aux conseils d'administration au sein de GemEquity était 17,7%. Cette augmentation reflète une tendance mondiale et des initiatives telles que l'obligation pour les entreprises cotées à Hong Kong d'avoir au moins une femme au sein de leur conseil d'administration. Pour rappel, nous nous engageons à voter contre la nomination d'un directeur masculin lors des Assemblées Générales lorsque la part des femmes au conseil d'administration est inférieure à 20%.

Décembre 2023

	Indicateur	GemEquity	Benchmark
E	Intensité carbone - WACI Moyenne pondérée des intensités carbone (tonnes CO2/M d'euros de CA)	225	528
	% sociétés couvertes	98%	99%
G	Taux de féminisation du board	18,0%	17,4%
	% sociétés couvertes	100%	97%

Source: S&P Global, Gemway Assets

	Indicateur	GemEquity	Benchmark
E	Empreinte carbone C/V (tonnes CO2/M d'euros investis)	100	512
	Empreinte carbone C/R (tonnes CO2/M d'euros de CA)	245	639
	% sociétés couvertes	98%	99%
S	Nombre d'heures de formation par salarié	44	47
	% sociétés couvertes	#REF!	65%
G	Indépendance du board	53,9%	50,5%
	% sociétés couvertes	100%	96%
DH*	% du fonds engagé dans des controverses	Categorie 5: 0%	

*DH: Droit Humain

Source: S&P Global, Gemway Assets

GemEquity – Annexe IV SFDR Article 8 Janvier 2025

Décembre 2022

	Indicateur	GemEquity	Benchmark
E	Intensité carbone - WACI Moyenne ponderée des intensités carbone (tonnes CO2/M d'euros de CA)	263	613
	% sociétés couvertes	100%	99%
G	Taux de féminisation du board	18,2%	15,7%
	% sociétés couvertes	100%	98%

Source: Trucost, Gemway Assets

	Indicateur	GemEquity	Benchmark
E	Empreinte carbone C/V (tonnes CO2/M d'euros investis)	79	514
	Empreinte carbone C/R (tonnes CO2/M d'euros de CA)	258	779
	% sociétés couvertes	100%	99%
S	Nombre d'heures de formation par salarié	31	48
	% sociétés couvertes	75%	63%
G	Indépendance du board	54,3%	48,3%
	% sociétés couvertes	100%	97%
DH*	% du fonds engagé dans des controverses	Categories 5: 0%	

*DH: Droit Humain

Source: Trucost, Gemway Assets

- Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs d'investissements durables qu'entendait partiellement réaliser le produit financier sont de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unis. L'attention est portée notamment sur cinq objectifs en particulier. L'adoption des ODD est recommandée systématiquement auprès des entreprises émergentes. Ils sont évalués par la portée de leur engagement en s'appuyant sur l'assistance de partenaires spécialisés tels que MSCI. Les ODD sont pris en compte à la fois au niveau opérationnel et au niveau des produits et services.

Les principaux ODD de ce fonds sont :

- **ODD 5 : Bonne santé et bien-être** : 28,51% du portefeuille de GemEquity est aligné avec cet ODD.
- **ODD 8 : Travail décent et croissance économique** : 43,42% du portefeuille de GemEquity est aligné avec cet ODD.
- **ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure** : 22,10% du portefeuille de GemEquity est aligné avec cet ODD.

GemEquity – Annexe IV SFDR Article 8
Janvier 2025

- **ODD 10 : Inégalités réduites** : 45,65% du portefeuille de GemEquity est aligné avec cet ODD.
- **ODD 12 : Consommation et production responsables** : 30,08% du portefeuille de GemEquity est aligné avec cet ODD.

Le fonds a également pour l'objectif d'encourager les entreprises en matière de développement durable et de renforcer leur engagement. Par exemple, sur l'aspect social, la promotion de la parité des sexes est considérée comme une pierre angulaire, ainsi que la réduction des émissions de GES concernant l'engagement environnemental.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social (DNSH), Gemway Assets a établi une liste d'exclusions normatives et sectorielles : armements controversés, équipement militaire, hydrocarbures non conventionnels, technologie du génome, pornographie, production de tabac, exploration dans le charbon, huile de palme, biocide, paradis fiscaux, controverses MSCI de niveau 0/10.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Gemway Assets, étant une société de gestion employant moins de 500 salariés, prend en compte les PAI (Principaux Adverse Impacts) sur une base volontaire. En tant que telle, la société de gestion n'est pas tenue de considérer les incidences négatives en matière de durabilité. Toutefois, lorsqu'elle décide de ne pas appliquer les dispositions de la réglementation, elle est tenue d'en expliquer les raisons, conformément au principe du « Comply or Explain ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et du personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans ce cadre, le Compartiment n'est actuellement pas tenu de prendre en compte les incidences négatives. Compte tenu de la zone géographique concernée, à savoir les pays émergents, les informations disponibles manquent de transparence comparativement à celles des régions où la législation de reporting est en vigueur. Nous avions donc décidé de ne pas publier les PAI en 2024, estimant que la qualité des données n'était pas suffisante et que notre liste d'exclusions offrait une protection efficace contre les principales incidences négatives des secteurs les plus à risque.

En parallèle, nous avons travaillé à améliorer la qualité des données en collaboration avec différents fournisseurs, notamment MSCI. Aujourd'hui, nous sommes satisfaits du niveau de qualité des données accessibles et publierons les PAI au cours de l'année 2025 pour la période se terminant en décembre 2024.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :***

Les gérants de portefeuilles contrôlent l'alignement des entreprises dans lesquelles le produit financier investit sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le produit financier s'appuie sur les données publiées par le fournisseur MSCI.

GemEquity – Annexe IV SFDR Article 8

Janvier 2025

Le produit financier n'a pas établi de seuil minimum. En revanche, à fin décembre 2024, aucune entreprise du portefeuille n'est non alignée sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (source : MSCI).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Nous publierons les PAI au cours de l'année 2025 pour la période se terminant en décembre 2024.

Concrètement, nous nous appuyons sur une combinaison de politiques d'exclusion normatives et sectorielles, d'intégration des notations ESG dans le processus d'investissement, ainsi que sur des approches d'engagement et de vote :

- Exclusion : Nous avons formalisé une politique d'exclusion rigoureuse, incluant l'exclusion des secteurs les plus problématiques et des entreprises affichant un niveau de controverse très élevé.
- Intégrations des facteurs ESG : Nous intégrons les facteurs ESG dans nos décisions d'investissement en nous appuyant sur notre système de notation propriétaire, ESGEM, pour tous les titres en portefeuille. Nous appliquons une approche Best-In-Class à tous nos fonds et respectons strictement notre politique d'exclusion sectorielle et normative.
- Controverses : Nous assurons un suivi régulier des controverses, en vérifiant leur évolution et leur gravité grâce aux données fournies par MSCI. Ce suivi est périodiquement contrôlé par notre RCCI. En plus d'exclure les entreprises présentant le niveau de controverse le plus sévère (0/10 sur MSCI), nous entretenons des échanges réguliers avec ces entreprises pour les inciter à modifier leurs comportements ou à améliorer leur communication avec les agences de notation.
- Engagement : L'engagement est un processus ciblé visant à influencer les activités et les comportements des entreprises en portefeuille. Nous estimons que le dialogue actionnarial est le moyen le plus efficace d'agir. À cette fin, nous organisons des entretiens individuels avec les entreprises pour discuter de leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. De plus, nous participons ponctuellement à des initiatives collectives proposées par la plateforme d'engagement collaboratif des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).
- Vote : Nous nous engageons à exercer notre droit de vote lors d'au moins deux tiers des assemblées générales des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Nous examinons avec attention toutes les résolutions pouvant être défavorables aux intérêts de l'entreprise ou des actionnaires minoritaires. Nous sommes particulièrement vigilants sur les questions relatives à la qualité de la gouvernance, ainsi qu'aux enjeux environnementaux, comme stipulé dans notre Politique de vote.

GemEquity – Annexe IV SFDR Article 8 Janvier 2025



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

Les dix principaux investissements de GemEquity à fin décembre 2024 sont les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Semiconducteurs	9,90%	Taiwan
Tencent	Médias et services interactifs	5,29%	Chine
SK Hynix	Semiconducteurs	4,81%	Corée du sud
HDFC Bank	Banques	4,11%	Inde
ICICI Bank	Banques	4,00%	Inde
Alibaba	Biens de consommation discrétionnaires	3,09%	Hong Kong
SABESP	Distribution d'eau	2,98%	Brésil
Firstrand	Banques	2,90%	Afrique du Sud
Grupo Financiero Banorte	Banques	2,40%	Mexique
Xiaomi	Matériel technologique	2,35%	China



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
La consommation durable chinoise

GemEquity est investi à 25,3% dans des entreprises durables, conformément à notre définition (20 % de femmes au minimum dans la main-d'œuvre, au moins 20 heures de formation, entreprises publiant leurs émissions de Scope 1+2, WACI inférieur de 20 % à l'indice de référence et objectif net zéro).

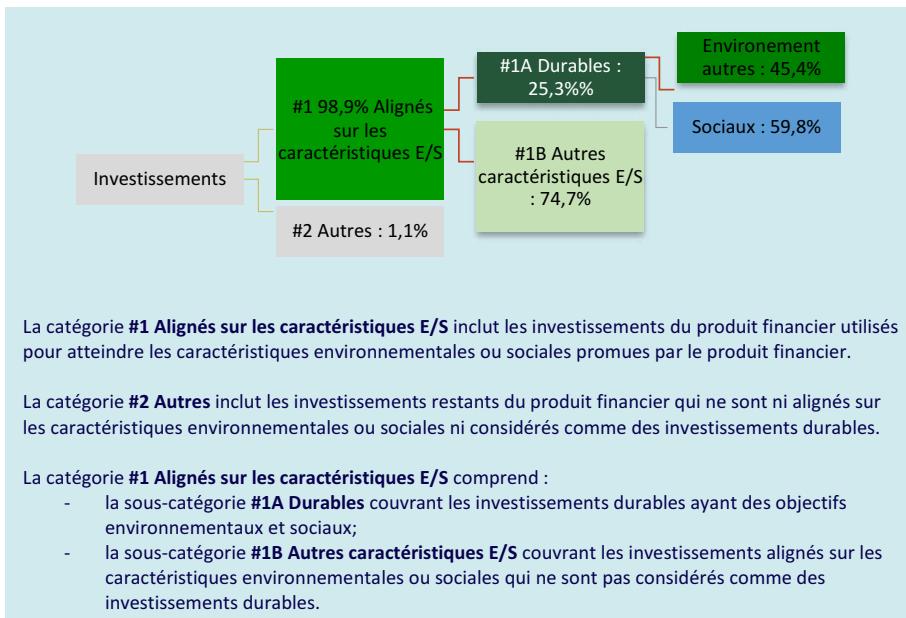
- Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'ensemble du portefeuille fait l'objet d'une analyse ESG par le biais d'une exclusion normative et sectorielle et d'une exclusion Best In Class. Nous considérons que GemEquity est « aligné » à 98,9% selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Nous considérons que les entreprises impliquées dans les énergies fossiles et les mines ne sont pas alignées (#2 Autres), soit 1,1% du portefeuille.

GemEquity est investi à 25,3% dans des entreprises durables (#1A Durables) selon notre définition (20% minimum de femmes parmi les employés, au moins 20H de formation ; entreprises publient leurs émissions Scope 1+2 ; WACI 20% en dessous du benchmark et objectif Net zero). Si nous considérons uniquement les critères sociaux, 59,8% de GemEquity atteint les deux objectifs sociaux. Si nous considérons uniquement les critères environnementaux, 45,5% de GemEquity atteint les trois objectifs environnementaux.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
 - du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
 - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les 10 principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés sont les suivants :

- Technologie
- Consommation Durable
- Banques
- Autres Services Financiers
- Industrie
- Média et Internet
- Services Collectifs
- Télécommunications
- Consommation courante
- Métaux & Matériaux



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

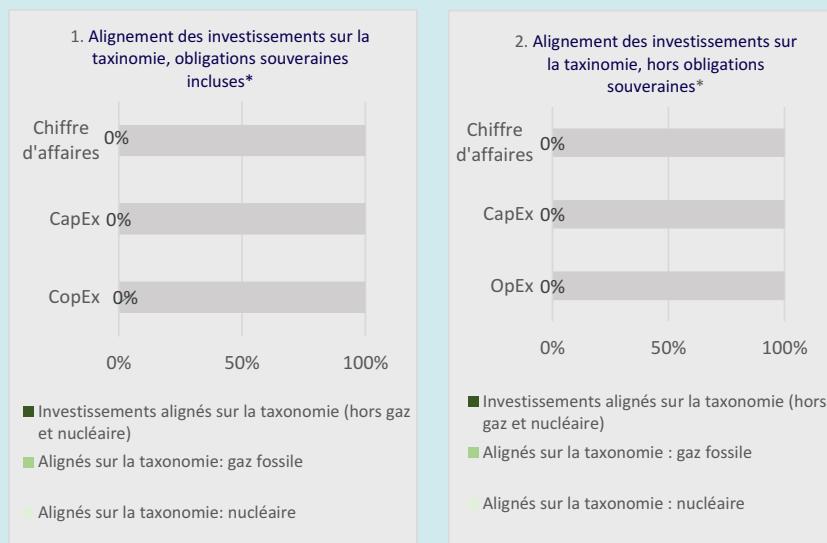
GemEquity peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, néanmoins les investissements de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. GemEquity s'engage à un alignement de 0% avec la Taxinomie européenne.

GemEquity – Annexe IV SFDR Article 8 Janvier 2025

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

X	Non	Oui
		Dans le gaz fossile
		Dans l'énergie nucléaire

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
- Non applicable
- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
- Non applicable

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 20% pour l'exercice 2024. Pour l'exercice 2023, la proportion minimale était de 15%. En décembre 2024, les autres investissements environnementaux représentaient 45,4% de GemEquity.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion minimale des investissements socialement durables est de 20% pour l'exercice 2024. Pour l'exercice 2023, la proportion minimale était de 15%. En décembre 2024, les investissements socialement durables représentaient 59,8% de GemEquity.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements sous la rubrique "#2 Autres" sont liés aux énergies fossiles et à l'exploitation minière ainsi que le cash. Étant donné que l'ensemble du portefeuille est soumis à l'approche "best in Class", les entreprises investies dans ces deux secteurs sont également sélectionnées en fonction des critères ESG. Les analyses environnementales et sociales sont particulièrement rigoureuses dans ces secteurs.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Rencontres ESG

En 2024, nous avons mené environ 30 entretiens portant exclusivement sur les questions ESG. Pour cela, nous utilisons un propre questionnaire, ajusté en fonction de l'activité de l'entreprise et du niveau de transparence actuel. Néanmoins, des questions telles que l'égalité des sexes et les problèmes de gouvernance restent au cœur de notre discussion.

Engagement de vote

En 2024, Gemway Assets a exercé ses droits de vote lors de 112 assemblées générales, soit 84% de toutes les assemblées générales possibles. Ce chiffre est largement supérieur à notre engagement de voter lors des deux tiers des assemblées générales possibles. Ce niveau d'engagement est particulièrement significatif dans la classe d'actifs des actions émergentes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur Les indices de l'objectif d'investissement durable ?**

GemEquity – Annexe IV SFDR Article 8
Janvier 2025

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable
